

Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général
concernant
le traitement des objets en suspens dans les anciennes communes

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

Le présent rapport a pour objectif d'informer le Conseil général des différentes motions, questions ou autres interpellations, héritées des anciennes communes, et que le Conseil communal va devoir traiter.

2 Développement

Lors des travaux préparatoires qui se sont déroulés au 1^{er} semestre 2024, le groupe de travail Législation et documents institutionnels a recensé dans un tableau les différents objets qui ont été déposés dans les anciens Conseils généraux et qui n'ont pas été traités, ou du moins pas entièrement, par les Conseils communaux. Ce tableau a été repris au mois de décembre 2024 et mis à jour par la Chancellerie. Il vous est présenté ici afin de vous donner une vue d'ensemble.

Treize objets y figurent : huit de St-Blaise, quatre de Hauterive, un de La Tène et aucun de Enges.

Le tableau a également été traité par le Conseil communal dans sa séance du 15 janvier 2025. Il a ainsi été possible d'attribuer les objets à chacun-e en fonction de ses dicastères.

Dans les étapes à venir, chaque membre du Conseil communal va se familiariser avec les sujets, et proposera une réponse. Le règlement général de commune (RGC), que votre Autorité a validé dans sa séance du 12 décembre dernier, stipule à l'article 144 (Dispositions transitoires) que le Conseil communal dispose d'un délai jusqu'au 31 décembre 2025 pour effectuer cette tâche.

Les textes des différents objets ont également été mis à votre disposition. Après examen, pour les deux objets suivants, le Conseil communal est déjà en mesure d'apporter des réponses, voire de les considérer comme traités.

Pour les onze autres objets, conformément au RGC, une réponse sera apportée dans le courant de l'année.

Objets pouvant être classés dès maintenant

1. Initiative du Conseil général de La Tène : Interdiction de l'utilisation des mousses d'extinction fluorées ou contenant un autre additif non biodégradable sur le territoire du canton de Neuchâtel ; cet objet a été déposé au Grand conseil pour traitement au niveau cantonal.
2. Motion du PS d'Hauterive : Nouveau bâtiment scolaire, préscolaire et parascolaire : pour une approche participative favorisant la cohésion du village ; le Conseil communal d'Hauterive y avait répondu par la mise sur pied d'une Commission des bâtiments scolaires qui a pu participer à des séances régulières avec le Conseil communal et le bureau d'architectes. Des publications ont été régulièrement prévues dans le Bulcom. Un panneau d'affichage a également été installé à proximité du chantier. Le Conseil communal de Laténa prend acte de la nécessité de maintenir la population suffisamment informée.

Objets nécessitant un traitement d'ici au 31 décembre 2025, et nom du ou des membres du Conseil communal en charge

Type d'objet	Texte	Auteur-es	Date de dépôt	CC en charge
Motion	Quels aménagements pour le centre du village ?	Paola Attinger (PS Saint-Blaise)	22.09.2011	Laurent Amez-Droz
Motion	Innovation en matière d'énergie et promotion des productions d'énergie renouvelable	Marti/Zago (Saint-Blaise)	23.11.2012	Laurent Amez-Droz
Motion	Etude approfondie du développement et de l'amélioration de la sécurité des voies empruntées par les piétons dans les hauts de Saint-Blaise	PS/PLR/Entente (Saint-Blaise)	26.04.2018	Valérie Dubosson
Motion	Un village avec des bâtiments économes en CO2 et des espaces généreux en biodiversité	PS (Saint-Blaise)	12.12.2019	Laurent Amez-Droz
Motion	Mesures sur le plan communal pour une économie plus écologique, en faveur de la transition énergétique, ainsi que pour une meilleure qualité de vie	Entente (Saint-Blaise)	11.06.2020	Laurent Amez-Droz Rocco Mauri
Motion	Pour une véritable piste cyclable entre Saint-Blaise et La Tène	PLR/PS (Saint-Blaise)	25.03.2021	Daniel Rotsch
Motion	Pour un parking solaire et intelligent à triple usage au port de Saint-Blaise	PLR (Saint-Blaise)	10.11.2022	Valérie Dubosson
Motion	Pour la mise en place d'incitations concrètes à l'économie d'énergie électrique	Commission de l'énergie (Hauterive)	15.12.2022	Laurent Amez-Droz
Motion	Réglementer l'implantation d'antennes de télécommunications	Gerber/Wyrsh (Hauterive)	05.11.2012	Daniel Rotsch
Motion	Des mesures concrètes et locales pour le climat !	Les Vert-es (Hauterive)	20.12.2021	Laurent Amez-Droz
Motion	Pour des installations de Fitness Urbain au bord du lac	Les Vert-es (Hauterive)	04.05.2018	Valérie Dubosson

Lors des prochaines séances de Conseil général, le Conseil communal sera en mesure d'apporter progressivement les réponses demandées et de procéder au classement formel des différents objets.

Le présent rapport vous est soumis à titre informatif et aucune prise d'acte n'est sollicitée.

Toutefois, s'agissant de la motion du PS d'Hauterive, intitulée « Nouveau bâtiment scolaire, préscolaire et parascolaire : pour une approche participative favorisant la cohésion du village » et vu les éléments apportés, le Conseil communal sollicite le classement de ladite motion.

Naturellement, le Conseil communal se tient à disposition pour répondre aux questions que cela suscite, étant entendu que tout le travail de recherche et de prise d'informations n'a pas forcément pu être déjà accompli.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Laténa, le 22 janvier 2025

LE CONSEIL COMMUNAL

- Annexe 1 : Initiative communale « Interdiction de l'utilisation des mousses d'extinction fluorées ou contenant un autre additif non biodégradable sur le territoire du canton de Neuchâtel »
- Annexe 2 : Motion « Nouveau bâtiment scolaire, préscolaire et parascolaire – pour une approche participative favorisant la cohésion du village »
- Annexe 3 : Motion « Quels aménagements pour le centre du village ? »
- Annexe 4 : Motion « Innovation en matière d'énergie et promotion des productions d'énergie renouvelable »
- Annexe 5 : Motion « Etude approfondie du développement et de l'amélioration de la sécurité des voies empruntées par les piétons dans les hauts de Saint-Blaise »
- Annexe 6 : Motion « Un village avec des bâtiments économes en CO2 et des espaces généreux en biodiversité »
- Annexe 7 : Motion « Mesures sur le plan communal pour une économie plus écologique, en faveur de la transition énergétique, ainsi que pour une meilleure qualité de vie »
- Annexe 8 : Motion « Pour une véritable piste cyclable entre Saint-Blaise et La Tène »
- Annexe 9 : Motion « Pour un parking solaire et intelligent à triple usage au port de Saint-Blaise »
- Annexe 10 : Motion « Pour la mise en place d'incitations concrètes à l'économie d'énergie électrique »
- Annexe 11 : Motion « Réglementer l'implantation d'antennes de télécommunications »
- Annexe 12 : Motion « Des mesures concrètes et locales pour le climat ! »
- Annexe 13 : Motion « Pour des installations de Fitness Urbain au bord du lac »

Rapport de l'Entente de La Tène au Conseil général

concernant

une initiative communale de la commune de La Tène demandant l'interdiction de l'utilisation des mousses d'extinction fluorées ou contenant un autre additif non biodégradable sur le territoire du canton de Neuchâtel

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Par le présent rapport, l'Entente de La Tène vous remet un compte rendu succinct des raisons qui l'a amené à lancer une initiative communale.

1 Rappel des faits et situation actuelle

Le 11 mai 2023, lors de la séance du Conseil général, l'Entente de La Tène avait présenté une motion avec le titre :

*STOP aux PFAS qui polluent nos sols, notre eau et mettent en danger notre santé :
Pour l'interdiction des mousses d'extinction fluorées ou contenant un autre additif non biodégradable sur le territoire de la commune.*

Suite à l'invitation du Conseil communal de lancer une initiative communale plutôt qu'une motion - la commune n'ayant pas la compétence de décision à ce niveau -, l'Entente de La Tène, après avoir retiré sa motion, revient pour lancer cette initiative communale avec votre soutien.

Etant donné qu'une ordonnance fédérale du 18 mai 2005 (ORRChim) interdit l'utilisation des mousses d'extinction fluorées et que des découvertes de pollutions alarmantes éclatent régulièrement au grand jour, l'Entente de La Tène a décidé de proposer cette initiative communale.

Contrairement aux craintes exprimées par le Conseil communal dans sa réponse lors de la séance CG du 11 mai 2023, nous n'allons pas à l'encontre de la sécurité des habitants - bien au contraire - car des produits d'extinction biodégradables tout aussi efficaces existent.

2 Initiative communale, prochaines étapes

Selon la loi sur les communes (LCO), chaque commune a la possibilité de demander un changement dans la législation cantonale au moyen d'une initiative. Cette initiative est ensuite traitée comme une motion au niveau du Grand Conseil. Deux stratégies sont possibles :

1. le texte peut être rédigé sous forme de proposition générale, à charge ensuite à la commission législative du Grand Conseil de rédiger une proposition concrète
2. le texte peut être rédigé sous forme d'un projet détaillé, mentionnant quels articles nouveaux et quelles modifications de législation actuelle sont demandées

C'est la première voie qui s'impose, vue la complexité des règlements concernés.

Entente La Tène

Annexe 1 : Projet d'initiative communale

Annexe 2 : Développement



République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TÈNE

Motion de la commune de La Tène

Initiative communale de la commune de La Tène demandant l'interdiction de l'utilisation des mousses d'extinction fluorées ou contenant un autre additif non biodégradable sur le territoire du canton de Neuchâtel

Contenu :

Les PFAS, une famille de milliers de produits chimiques, des substances per- et polyfluoroalkylées, représentent des « polluants éternels » (des composés chimiques de synthèse quasi indestructibles, résistant à l'eau et à la chaleur).

Ces produits synthétiques sont éternels, s'accumulent dans le corps (humain et animal), dans l'eau et dans les plantes. Ils provoquent de multiples maladies inflammatoires chroniques (intestins, thyroïde), cancers (testicules, reins), hypertension pendant la grossesse.

Par cette initiative communale, le Conseil général de La Tène demande au Grand Conseil d'étudier comment faire appliquer l'interdiction des PFAS sur le territoire cantonal, afin d'éviter toute utilisation de produits d'extinction qui ne soient pas 100 % biodégradables.

DéveloppementDéveloppement

Quand l'industrie utilise des produits fluorés, elle peut prévenir et fortement réduire la probabilité d'une pollution, par des bacs de rétention, par des mesures de sécurité et un contrôle strict de l'utilisation de ces substances dangereuses. Mais pas les pompiers, car ils doivent intervenir là où il y a le feu et ils doivent agir vite !

PFAS – Substances per- et polyfluoroalkylées

Nom d'une famille de plus de 4500 produits chimiques aux molécules perfluorées. Ces molécules sont utilisées pour fabriquer des objets de notre quotidien. De la poêle Téflon au fil dentaire, du Gore-Tex au fart de glisse pour les skis, dans les plastiques, les peintures, etc.

Temps de dégradation :	1000 ans (certaines molécules pas du tout)
En utilisation :	Depuis les années 1950
Pollution après 70 ans :	Dans tous les lacs, les rivières d'Europe (et probablement du monde entier), les neiges de l'Himalaya et des pôles, les poissons, la viande, le sang, le lait maternel (le fluor s'accumule pendant 1000 ans)
Endroits pollués :	17'000 en Europe, 1500 en Allemagne, 134 en Suisse (certainement plus), dont le Canal Stockalper à Monthey interdit à la pêche pour plusieurs années
Santé :	Cancérigène, provoque de multiples maladies aux personnes exposées. Taux de PFOS admissible dans l'eau potable : 0,005g/l
Législation :	L'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim du 18 mai 2005 régule en interdisant ou abaissant fortement les dosages. Un temps d'adaptation a été laissé aux fabricants et utilisateurs

PFOS – Substance acide perfluorooctanesulfonique

Une des 2 molécules les plus dangereuses parmi les PFAS, est utilisée (entre autres) dans les produits d'extinction. L'abaissement du dosage rend le produit d'extinction inefficace.

Soucis :	1 kg de mousse d'extinction contient 10 g de PFOS 1 extincteur de 6kg peut contaminer 12'000 litres d'eau 1 tonne de mousse d'extinction = 2'000m ³ d'eau contaminée
Stock à la raffinerie	40 tonnes de PFOS = 80'000m ³ d'eau contaminée

Situation dans le canton

Des produits d'extinction sans fluor, non toxiques et biodégradables existent. Il n'y a donc aucune raison de continuer à utiliser des produits polluants.

L'ordonnance 814.81 de l'ORRChim (qui est européenne) n'est pas respectée par les fabricants. Le choix du produit appartient à l'utilisateur. Donc à l'Etat pour les pompiers (LPDIENS, Chapitre premier, Art. 3, pt a)).



Motion du 30 mars 2020

Parti socialiste, Hauterive

Objet : Nouveau bâtiment scolaire, préscolaire et parascolaire – pour une approche participative favorisant la cohésion du village

Contexte

Le parti socialiste d'Hauterive, comme tous les autres partis politiques de notre commune, s'est engagé avec conviction et enthousiasme dans la campagne du référendum du 9 février 2020 dont l'enjeu principal était la déconstruction du vieux collège en vue de réaliser un nouveau bâtiment scolaire, préscolaire et parascolaire. Cet engagement interpartis est récompensé par l'acceptation de la variante préconisée par le Conseil communal et le Conseil général, et ce avec plus de 60% des voix.

En plus de ce résultat final positif, la campagne explicative menée, entre autres, par le comité interpartis de soutien, a permis de rencontrer les Altaripiennnes et les Altaripiens lors des divers évènements organisés.

Force est de constater qu'un grand nombre des citoyennes et des citoyens rencontrés ont regretté le manque d'information durant le processus d'élaboration d'alternatives. Certain·e·s ont même exprimé le sentiment d'être mis·es devant le fait accompli.

Vu l'ampleur du projet de réalisation du futur bâtiment scolaire, préscolaire et parascolaire, le parti socialiste préconise une démarche plus participative dont l'objectif est d'assurer une adhésion maximale au futur projet de la part des habitant·e·s d'Hauterive.

Demande

Par cette motion, le parti socialiste d'Hauterive demande au Conseil communal d'étudier et de proposer, pour le futur bâtiment scolaire, préscolaire et parascolaire, une démarche de conduite de projet qui permettra d'informer régulièrement les habitant·e·s sur les différents choix effectués par les autorités communales et, dans la mesure du possible, de les consulter sur certaines options.

Pour le Parti socialiste d'Hauterive
Nabil Ouerhani et David Wintgens
Conseillers généraux

Paola Attinger-Carmagnola
 Chemin des Vignerons 3
 2072 Saint-Blaise
 032 / 753.91.37
 perls.attinger@net2000.ch

R - 2 SEP. 2011			
Enregistrement		N° 832	
Classeur		N° 011380.00	
	P.c.	R.	Observations

Conseil communal
 De et à
 2072 Saint-Blaise

Saint-Blaise, 2 septembre 2011

Conseil général du 22 septembre 2011, Motion

Messieurs,

Je vous remercie de prendre bonne note de la motion que je joins à ce courrier.

Ainsi que nous y invite le Règlement général de commune, la présente motion est déposée dans les délais afin de figurer à l'ordre du jour du Conseil général du 22 septembre prochain (17 jours, art. 40).

Recevez, Messieurs, mes salutations distinguées.

Annexe : motion du 2 septembre 2011, Quels aménagements pour le centre du village ?

Copie par mail à : M. Cyrille de Montmollin, président du Conseil général et MM. Olivier Blanchoud et Claude Guinand, chefs de groupe au Conseil général

2 septembre 2011

Motion Paola Attinger-Carmagnola

Quels aménagements pour le centre du village ?

Notre Conseil communal a clarifié récemment sa vision des limitations de vitesse à Saint-Blaise. Il a adopté un nouveau plan de circulation définissant deux zones concentriques – le centre étant le Temple – l'une avec une limitation à 20 km/h, la seconde à 30 km/h.

Un premier cadre a ainsi été posé. Il convient maintenant d'y mettre de la chair et de dire comment et quand notre village entend aménager ces zones, et en particulier celle à 20 km/h. Des panneaux de signalisation n'y suffisent pas.

Nous demandons par conséquent au Conseil communal de nous présenter un rapport qui expose les aménagements qu'il entend effectuer au centre du village et les échéances auxquelles il prévoit de les réaliser. Le rapport fera notamment état des réflexions qui ont été menées à ce jour. Le Conseil communal associera – pour la préparation de ce rapport – les commissions du législatif et de l'exécutif concernées par cet objet.

Cosignataires : Joël Bulliard, Jean-Claude Berger, Olivier Blanchoud

Motion

présentée au Conseil général du 23 .2 2012

On demande par cette motion au Conseil communal d'étudier la mise en place d'éléments de politique d'urbanisme fortement orientés vers l'innovation en matière d'énergie et la promotion de productions d'énergie renouvelable (solaire, hydraulique, éolienne) dans notre commune.

Trois volets sont proposés en particulier :

1. Une étude de faisabilité sur la pose de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques ainsi que d'autres systèmes d'énergies renouvelables sur tous les espaces favorables appartenant à la commune.
2. Une rapide mise à jour de tous les règlements d'urbanisme, qui prenne déjà en compte les modifications de la loi fédérale votées par le Conseil national sur l'aménagement du territoire qui libéralisent la mise en place de panneaux solaires sur tous les toits, y compris ceux des anciennes localités.
3. ~~Un subventionnement par un fonds communal à la faveur des particuliers qui installeront des panneaux photovoltaïques sur leurs toits ainsi que d'autres systèmes d'énergies renouvelables dans leur propriété.~~

Supprimé par amendement
du PLR (accepté par 16 voix)

Saint-Blaise, le 6 février 2012

Alain Marti

Lorenzo Zago

R - 6 FEV. 2012			
Enregistrement N° <u>118</u>			
Classeur N° <u>0.11. 30.00</u>			
P.c.	E	Observations	

MOTION POUR UNE ÉTUDE APPROFONDIE DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMELIORATION DE LA SECURITE DES VOIES EMPRUNTEES PAR LES PIETONS DANS LES HAUTS DE SAINT-BLAISE.

Lors des séances publiques d'informations sur le Projet des Chauderons, il est ressorti que des personnes s'inquiètent des effets possibles de la réalisation dudit projet sur le trafic piétonnier. Sans lien direct avec le projet, mais témoignant d'une réelle préoccupation, l'idée a même été émise de prolonger un trottoir sur la route cantonale qui mène de Saint-Blaise à Lignières. Si des solutions sûres et adaptées ont été trouvées pour le chemin des Rochettes, d'autres chemins ou rues pourraient être concernés par la réalisation du projet. Via une motion, nous demandons une étude détaillée des possibilités d'amélioration de la sécurité des piétons empruntant les rues et chemins suivants :

- Route de Lignières
- Chemin des Carrières
- Chemin Chair d'Ane
- Chemin des Plaines
- En Vuidegrange
- Chemin des Chênes
- Chemin du Pipolet

Dans le cadre de cette étude, le Conseil communal est également invité à prévoir à intervalles réguliers une mesure des véhicules circulant aux points suivants :

- Rue de la Maigroge
- Rue Daniel Dardel
- Route de Lignières

Un contact avec le Service des Ponts et Chaussées devra être établi pour demander l'étude du prolongement du trottoir sur la route cantonale de Saint-Blaise à Lignières.

Le développement souhaitable de notre village doit répondre aux préoccupations des riverains et considérer aussi les flux piétonniers des nouveaux habitants.

Saint-Blaise, le 6 avril 2018

Liste des signataires

Laurent Crelier	Paola Attinger	Shirley Hofmann
Charles Constantin	Marc Renaud	Eric Ryser
Olivier Clottu	Jean-Michel Zweiacker	Pascale Giron-Lanctuit
Nicolas Bornand	Damien Corti	Ivana Marti
Rajesh Ambigapathy	Véronique Loosli	Sébastien Marti
Alexandre Buthey	Jean-Claude Berger	Hélène Eberhard
Dimitri Engel	Ludovic Kuntzer	Olivier Thomann
Didier Wuillemin	Olivier Blanchoud	



Conseil communal
De et à
2072 Saint-Blaise

Saint-Blaise, le 25 novembre 2019

Motion du groupe PS, « Un village avec des bâtiments économes en CO2 et des espaces généreux en biodiversité »

Messieurs,

Par la présente, je dépose une motion au nom du groupe PS pour la séance du Conseil général du 12 décembre 2019.

Recevez, Messieurs, mes salutations cordiales.

Anne-Claude Cosandey, cheffe du groupe PS

Pièces jointes : texte de la motion ainsi que son développement

Saint-Blaise, le 25 novembre 2019



Motion du groupe PS intitulée « Un village avec des bâtiments économes en CO2 et des espaces généreux en biodiversité »

Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens permettant de développer, avec l'aide de la commission énergie, un train de mesures pour encourager les propriétaires privés à entreprendre des travaux d'assainissement énergétique, recourir aux énergies renouvelables, aménager et entretenir les extérieurs de manière à favoriser la biodiversité. L'analyse du Conseil communal porte également sur la mise en œuvre d'une action exemplaire sur son patrimoine immobilier administratif et financier.

Pour le groupe PS

Anne-Claude Cosandey
Cheffe de groupe

Développement - motion intitulée «Un village avec des bâtiments économes en CO2 et des espaces généreux en biodiversité »

Les bâtiments contribuent pour 1/4 aux émissions de gaz à effet de serre avec les conséquences que l'on connaît sur le climat. L'évolution de la biodiversité est quant à elle juste alarmante. Par exemple une étude récente montre qu'en Allemagne, la biomasse d'insecte a diminué d'environ 70% en 10 ans. Il est urgent d'agir à tous les échelons, et notamment au niveau communal qui est en prise directe avec les habitantes et habitants. La jeune génération nous somme de passer à la vitesse supérieure.

En ce qui concerne la question énergétique, des actions qui vont dans ce sens ont lieu au niveau fédéral et cantonal, en particulier avec le programme bâtiment. Mais ce n'est pas suffisant. Les clés sont en mains des propriétaires privés qui ne savent pas forcément comment s'y prendre ou qui sont freinés par l'équation économique à résoudre. Une action de proximité, au niveau de la commune, peut donner l'impulsion nécessaire au niveau particulier et initier une vraie dynamique exemplaire au sein du village.

Pour la biodiversité, rares sont les propriétaires conscients des gestes qui peuvent tuer ou nourrir la biodiversité. Là aussi des mesures de sensibilisation et d'encouragements de proximité peuvent mettre en route une spirale vertueuse qui aura un impact énorme sur le territoire communal.

Les collectivités publiques ont un devoir d'exemplarité, à Saint-Blaise il s'exprime de façon timide. En matière énergétique on suit les prescriptions cantonales lors de nouvelles constructions ou de rénovations prévues. Par rapport à la biodiversité on écoute le groupe Nature. C'est déjà ça, mais ce n'est pas assez ! Nous souhaitons qu'une évaluation énergétique du parc immobilier administratif et financier soit effectuée et qu'un plan d'action soit mis en place. Par rapport à la biodiversité, il faut également faire évoluer les pratiques d'entretien des espaces verts de manière systématique et pérenne.

Plusieurs communes proches proposent de telles actions. Par exemple Neuchâtel avec son fond communal de l'énergie, ou Nyon et son guide pour favoriser la biodiversité, allons nous en inspirer.

Il s'agit donc d'inciter propriétaires privés et publics à agir dans le sens du bien commun.

L'augmentation de l'impôt financier, qui va dégager un revenu supplémentaire de près de CHF 300'000.-, est une opportunité à saisir !

Amendement de la motion intitulée

« Mesures sur le plan communal pour une économie plus écologique, en faveur de la transition énergétique, ainsi que pour une meilleure qualité de vie »

Le Conseil communal est chargé de présenter des propositions concrètes et réalisables sur le plan communal qui favorisent la transition vers une économie énergétique plus écologique et une meilleure qualité de vie dans notre commune.

Ces propositions se regroupent en plusieurs volets :

1. Valorisation et promotion des transports publics
2. Incitations à la transition vers la mobilité douce
3. Promotion de la production photovoltaïque locale

Volet 1.

Afin de valoriser et promouvoir les transports publics, il est proposé que la commune de Saint-Blaise offre à ses résidentes et résidents, quel que soit leur âge, des bons de réduction à l'achat d'un abonnement aux transports publics

Volet 2.

Le Conseil communal est chargé d'étudier l'introduction de mesures communales d'incitation à la transition vers la mobilité douce.

Volet 3. (supprimé)

Volet 4.

Le Conseil communal est enjoint à étudier les possibilités permettant de développer plus largement la production d'énergie photovoltaïque à Saint-Blaise.

Motion PLRSB : Pour une véritable piste cyclable entre St-Blaise et La Tène

Introduction :

Cette motion demande au conseil communal de réaliser une piste cyclable continue entre les communes de St-Blaise et de la Tène. Une attention particulière sera observée pour que le trajet serve les 2 bâtiments scolaires. Le tracé doit être coordonné entre les 2 communes, et une motion identique va être déposée à La Tène.

La réalisation de ce projet doit se faire dans un délai utile, mais au plus tard jusqu'à 3 ans après l'acceptation de cette motion par le conseil général, une demande de crédit pour sa réalisation devra être déposée.

Pour la commune de St-Blaise
Vincent Frederick Pickert
Conseiller général

St-Blaise, le 7 février 2021

Co-signataires:

Nicolas Droz, conseiller général PS
Olivier Blanchoud, conseiller général PS

Avec le soutien de :

Shirley Hofmann, ex-conseillère générale
L'Association des parents d'élèves de la Tène
Pro Vélo Neuchâtel



Un exemple de la politique de mobilité

Dreirosenbrücke

Crédit photo : Vincent Pickert

douce Bâloise, vers

Développement :

Depuis maintenant de nombreuses années, des discussions sur une piste cyclable entre les communes de St-Blaise et de La Tène ne cessent de revenir. Il y a quelques années, des démarches avaient commencées, mais le projet n'a jamais abouti.

Les raisons pour le dépôt de cette motion sont les suivantes :

- L'absence de cette piste dans le nouveau plan de circulation de St-Blaise
- Le délai de réalisation à la Tène. Le projet est inscrit dans la révision de la CRPAL de la commune. Toutefois, il n'y a aucune garantie que ce projet ne venait pas à être retiré, et l'aboutissement de cette révision aura lieu en 2026. Ceci laisse à supposer une attente d'au minimum 8 ans avant la réalisation de la piste
- L'absence de cette piste dans le plan directeur cantonal "Mobilité 2030"
- La nécessité d'offrir aux écoliers des 2 communes un chemin sûr pour leurs déplacements entre les 2 bâtiments scolaires
- L'intérêt toujours plus fort pour la mobilité douce, en particulier avec l'essor des vélos électriques, amplifié depuis la crise du Covid 19
- La dangerosité de cette route dans l'état actuel, plusieurs tronçons se trouvant sur des routes principales, voir même une sortie d'autoroute
- L'irrégularité de la piste : à plusieurs endroits, la piste est tout simplement inexistante et le chemin à prendre non indiqué pour les cyclistes
- L'exclusion de tout problème de collaboration entre les autorités politiques, les législatifs des 2 communes engageant leur exécutif dans le même projet
- L'absence de planning défini pour la réalisation de la piste

La page 3 présente plus en détails la situation technique et politique actuelle de ce projet.

Manque de rythme :

Il est à relever qu'à mon avis il manque une volonté politique de construire des installations attractives pour la mobilité douce. Après près de 3 mois de vie à Bâle-Ville, je constate que la vision est bien plus avancée que dans notre canton. L'exemple de la Rue de la Musinière, où aucun aménagement cyclable n'est construit et est considéré comme tronçon cycliste montre une notion étrange de mobilité douce.

La piste cyclable entre les 2 communes ne demande qu'à être terminée. C'est un projet réaliste, en accord avec les nouvelles tendances de mobilité et indispensable pour offrir un cadre sécuritaire pour les écoliers et les cyclistes. Des investissements conséquents ont eu lieu dans les 2 communes dans la formation (construction ou rénovation des collèges) et cette piste ira dans le sens de ces investissements. Naturellement, celle-ci bénéficiera l'ensemble du trafic cycliste et il est à espérer que ce projet encouragera une augmentation de ce trafic.

Tous les documents utiles à cette motion se trouvent ici :



Détails techniques :

Ce chapitre est consacré à la situation politique et technique actuelle en relation avec cette motion. Il est le fruit d'une communication entre le SPCH, Pro Vélo Neuchâtel et Shirley Hofmann.

La situation de cette motion est plutôt complexe. En effet, selon le trajet choisi, la piste passe soit sur un territoire avec responsabilité d'une des 2 communes, soit la responsabilité du canton avec la RC5. Aussi, les 3 niveaux de gouvernance Suisse (confédération, canton et commune) sont concernés directement ou indirectement par le projet.

Voici un résumé des différents acteurs qui sont concernés, ainsi que leur contribution

Confédération Suisse :

Dans le cadre du plan " projet d'agglomération de 3^e génération", qui souhaite entre autres une amélioration substantielle du fonctionnement de l'agglomération, la Confédération soutiendrait par exemple le projet de requalification de la RC5 à hauteur de 40%, toutefois avec une contrainte temporelle : les projets qui n'auront pas au moins démarré 6 ans et 3 mois après la validation formelle par la Confédération (horizon automne 2025) perdront leur financement. Il est donc crucial que ce projet soit démarré avant cet horizon.

Canton :

Le Grand conseil a accepté en 2019 le rapport du Conseil d'état intitulé "PROGRAMME D'IMPULSION ET DE TRANSFORMATIONS 18.045 " qui englobe le projet d'agglomération de 3^e génération. Dans ce rapport est mentionnée la requalification de la RC5 (soutenue donc à 40% par la Confédération) et complétée à 10% de subventions par le canton. Un nouvel aménagement de la RC5 étant un projet plusieurs fois mentionné, ce programme d'impulsion couplé de subventions est une belle opportunité pour combiner plusieurs projets.

Le trajet cantonal entre les 2 communes emprunte la rue de la Musinière et la rue Louis de Meuron, le Canton considère donc la piste complète et n'entamera pas plus de travaux. Il est toutefois problématique que les autorités cantonales considèrent que la Rue de la Musinière ne nécessite pas d'aménagements supplémentaires, car ce passage peut s'avérer dangereux et aucune sécurité n'est offerte aux cyclistes.

Communes :

Les communes ont le plus de capacité d'action dans ce domaine. C'est elles qui pourront implémenter les mesures concrètes pour l'amélioration, c'est à dire dessiner des pistes cyclables et discuter avec les autorités cantonales pour améliorer les installations existantes. Selon le SPCH, c'est le projet intercommunal de piste de mobilité douce au nord des voies ferroviaires dans le secteur des Champs Montant qui est avant tout concerné par cette motion. Comme indiqué dans la liste des arguments, la volonté du dépôt de cette motion dans les 2 communes souhaite pousser celle-ci à planifier ensemble le trajet.

Actions concrètes

L'application de la motion étant une compétence du conseil communal, cette liste ne présente que des idées de mesures :

- Sécuriser la rue de la Musinière avec des aménagements cyclables
- Aménager le chemin de la Raye et faire du petit sentier ou le trottoir un passage uniquement cycliste



Motion du groupe PLR intitulée « Pour un parking solaire et intelligent à triple usage au port de Saint-Blaise »

Le Conseil communal est prié d'étudier la faisabilité d'un parking recouvert de panneaux photovoltaïques au port de Saint-Blaise. Ce parking pourrait être le fruit d'un partenariat public privé et permettrait notamment aux habitants du vieux village, privés de surfaces suffisantes pour la pose de panneaux photovoltaïques, d'investir dans l'énergie solaire.

Saint-Blaise, le 9 septembre 2022

Signataires de la motion

Ambigapathy Rajesh
 Bornand Nicolas
 Chalon Estelle
 Chalon Yann
 Constantin Charles
 Ducommun Jean-Maurice
 Guenin David PLR

Hemmer Benoît
 Jaggi Benjamin
 Kuntzer Ludovic
 Marti Ivana
 Porret Florence
 Pramil Jean-Philippe
 Sunier Andréa

Développement de la motion «Pour un parking solaire et intelligent à triple usage au port de Saint-Blaise»

La production d'énergie supplémentaire passera par la pose de panneaux photovoltaïques. Des propriétaires immobiliers saint-blaïsois et l'administration communale ont franchi le pas. Certains propriétaires souhaiteraient le faire, mais ils sont limités par les surfaces à disposition. La crise énergétique que nous vivons appelle des solutions rapides et efficaces.

Le groupe PLR propose l'installation de panneaux photovoltaïques sur le parking communal du port de St-Blaise. Il propose aussi de les brancher aux conduites existantes qui relient actuellement les zones N5 et portuaires au réseau communal "Station Plage 20kV/400V ».

La réalisation d'un tel projet permettrait de

- Développer une surface de panneaux photovoltaïques sans pénaliser des surfaces cultivables, vinicoles ou forestières.
- Exploiter un site près des infrastructures existantes sans engager des dépenses supplémentaires pour transporter l'énergie produite.
- Diminuer le prix du kWh aux abonnés de St-Blaise par cette production d'énergie renouvelable.(c'est la quantité d'autoproduction sur un réseau qui améliore son coût du kWh puisqu'il évite des achats tiers)

Le parking proposé présenterait trois autres atouts de taille :

1. Possibilité de recharger les véhicules électriques de tous les citoyens le désirant. Avec la mise à disposition de ce moyen de recharge une inégalité de traitement serait balayée puisque les propriétaires de véhicules qui n'ont pas la chance de posséder une place de parc équipée d'une borne de recharge privée pourraient recharger leur véhicule dans ce parking solaire aussi la nuit.
2. Ce parking pour voitures offrira des places de stationnement à l'ombre et à l'abri des fortes intempéries. Ainsi la température de la voiture resterait supportable malgré les canicules, ce qui limiterait le recours aux climatisations
3. Lors des fortes affluences estivales les voitures pourraient être directement rechargées sans transport d'énergie sur les réseaux, puisque cette dernière serait produite sur place.

Dans le cadre de ce projet, il importerait aussi de mener des réflexions pour les bateaux en hivernage. L'installation de système de batteries/bornes de recharge doit aussi être étudiée.

Cette installation, qui ne devrait pas porter atteinte à l'esthétisme du village, pourrait être construite dans un modèle partenariat privé/public (distributeur d'énergie, investisseurs privés, entreprises industrielles etc...) sans porter atteinte aux droits de la population sur son territoire. La possibilité devrait être donnée aux propriétaires du vieux village ainsi qu'à d'autres propriétaires avec des surfaces insuffisantes ou mal orientées par rapport au soleil d'investir dans le solaire, avec un retour sur investissement correct.

Pour déposer cette motion, le groupe PLR s'est inspiré d'une installation solaire faisant office de parking à Kronberg en Appenzell

<https://kronberg.ch/de/erlebnisse/solarkraftwerk.html>

De : Blanchoud Olivier <Olivier.Blanchoud@ne.ch>

Envoyé : jeudi, 15 décembre 2022 00:00

À : Ehret Yves <Yves.Ehret@ne.ch>

Cc : Giron-Lanctuit Pascale - CG St-Blaise <Pascale.Giron-Lanctuit@ne.ch>

Objet : RE: Proposition de motion interpartis pour la mise en place d'incitations concrètes à l'économie d'énergie électrique

Bonsoir Yves,

Merci de distribuer sur les tables du conseil général de demain le texte de la motion de la ComEn. dont je retraduis ici le texte ici :

Motion

Le Conseil général demande au Conseil Communal d'étudier et mettre en place – en liaison avec la Commission des Énergies et ELI10 SA - un système d'incitations financières (primes, ou rabais substantiels) pour les particuliers qui économiseraient de l'énergie électrique en 2023 par rapport à leur consommation 2022.

Merci infiniment et meilleures salutations.

Olivier

MOTION visant à demander l'élaboration d'un règlement communal pour réglementer l'implantation d'antennes de télécommunication, en particulier celles servant à la téléphonie mobile

Argumentation

Le développement croissant de l'internet et de la téléphonie mobile entraîne un besoin accru d'implantation de nouvelles antennes de télécommunication. Trois acteurs sont ici concernés : Les opérateurs, les riverains et les autorités communales. D'une part, les opérateurs insistent sur les besoins de leurs clients et l'intérêt général des citoyens à « être connectés ». La distinction entre les besoins techniques et économiques est toutefois souvent très difficile à évaluer. D'autre part les riverains ne désirent pas habiter à proximité immédiate de telles antennes par crainte pour leur santé. Un tel risque fait actuellement l'objet de nombreux débats et études, sans qu'aucune conclusion claire ne soit disponible. Toutefois, le principe de précaution est inscrit dans la loi et il s'agit d'en tenir compte. Entre les intérêts divergents des citoyens riverains de telles antennes et les opérateurs, les autorités communales sont particulièrement démunies. Les emplacements des nouvelles antennes sont choisis par les opérateurs et les autorités ne peuvent guère influencer ces choix. De plus les éléments objectifs justifiant ces choix ne sont que rarement présentés de façon claire et transparente.

Cette année, le Tribunal Fédéral a débouté les opérateurs de téléphonie mobile Swisscom, Sunrise et Orange (ATF 1C_449/2011). Ceux-ci contestaient un règlement de construction de la commune d'Urtenen-Schönbühl (BE) règlementant l'implantation d'antennes sur le territoire communal (cf. annexe). Celui-ci prévoit que les antennes doivent être implantées en priorité en dehors des zones d'habitations. Il revient donc aux opérateurs de prouver, le cas échéant, qu'une telle implantation n'est pas possible. Les autorités communales se sont donc munies là d'un outil précieux qui leur permet d'être un acteur incontournable, dès qu'un projet d'antenne est prévu sur le territoire communal.

Recommandations et souhaits

Les signataires de la motion invitent le Conseil Communal d'Hauterive à s'inspirer du modèle d'Urtenen-Schönbühl pour établir un règlement d'implantation d'antennes de télécommunication, voire à compléter en ce sens un règlement existant. Ces antennes ne devraient être pas implantées, en priorité, dans les zones destinées à l'habitat ou proximité immédiate de celles-ci. Le Conseil Communal cherchera aussi dans la mesure du possible à éviter une implantation dans une commune limitrophe de la commune d'Hauterive si l'antenne devait se trouver à proximité d'une zone d'habitation communale (d'Hauterive).

H. G. B. V. *N. Z. V.*

Annexe :

Extrait du règlement communal des constructions de la commune d'Urtenen-Schönbühl (BE)

Die Stimmberechtigten der Einwohnergemeinde Urtenen-Schönbühl beschlossen am 2. Dezember 2008, das kommunale Baureglement vom 20. Oktober 2005 (GBR) mit folgenden Vorschriften zu ergänzen:

D1a Antennen

Art. 40a Antennenanlagen

1. Als Antennenanlagen (Antennen) gelten Anlagen, die dem draht- und kabellosen Empfang sowie der draht- und kabellosen Übermittlung Mobilfunk u.a. dienen.
2. Unter Art. 40a Abs. 3 bis 7 fallen Antennen, die ausserhalb von Gebäuden angebracht werden und die von allgemein zugänglichen Standorten optisch wahrgenommen werden können.
3. Antennen sind in erster Linie in den Arbeitszonen und anderen Zonen, die überwiegend der Arbeitsnutzung dienen, zu erstellen. Bestehende Standorte sind vorzuziehen.
4. Antennen in den übrigen Bauzonen sind nur zulässig, wenn kein Standort in einer Arbeitszone möglich ist. In diesen Fällen ist zudem eine Koordination mit bestehenden Antennenanlagen zu prüfen. Falls die Prüfung ergibt, dass eine Koordination aufgrund der anwendbaren Vorschriften möglich ist, ist die neue Anlage am bestehenden Standort zu erstellen.
5. In Wohnzonen sind Antennen nur zum Empfang von Signalen oder für die Erschliessung der Nachbarschaft der Anlage (Detailerschliessung) gestattet und sind unauffällig zu gestalten.
6. Die Vorschriften des Baubewilligungsdekrets über die Parabolantennen (Art. 5 Abs. 1 Bst. c des Dekretes über das Baubewilligungsverfahren [Baubewilligungsdekret, BewD, BSG 725.19]) sowie die Vorschriften des Gemeindebaureglements über Schutzgebiete und Schutzobjekte (Art. 52a hienach) bleiben vorbehalten.
7. Die Zulässigkeit von Antennen ausserhalb der Bauzone richtet sich im Übrigen nach Bundesrecht und kantonalem Recht.

D4 Schutzgebiete und Schutzobjekte

Art. 52a Antennen

In Schutzgebieten und bei Schutzobjekten sind Antennen nach Art. 40a Abs. 2 nicht zulässig. Der Gemeinderat kann dem Bau einzelner Antennen zustimmen, wenn sie zur Wahrung der Kommunikationsfreiheit unabdingbar und in das Orts- und Landschaftsbild integriert sind.

**A compléter par la commune d'Hauterive**

No

Déposée le

Inscrite pour la 1^{ère} fois à l'ordre du jour de la séance du

Attribution à

Amendement(s)

Traitée par le Conseil général le
Décision

Numérotation définitive

Remarques

MOTION**A compléter par l'auteur-e****Au nom du/des groupe(s) :** Les Vert.e.s Hauterive**Titre :** Des mesures concrètes et locales pour le climat !**Texte :**

Vu l'urgence climatique, les motionnaires demandent au Conseil communal de réfléchir à un plan d'actions permettant à la Commune et à l'administration communale de diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre d'au moins 50% d'ici 2030 et de 100% d'ici 2040. Dans ce cadre, le Conseil communal présente un programme décennal de décarbonation de son administration en intervenant prioritairement sur les combustibles, les carburants et la construction. Un rapport d'information sur les mesures implémentées sera présenté au Conseil Général en 2023, 2027, 2031, 2035 et 2039, soit lors de la troisième année de chaque législature.

Concrètement, il s'agit par exemple :

- d'assainir le patrimoine immobilier communal, qu'il soit administratif ou financier (isolation thermique des bâtiments et remplacement des éventuels chauffages à combustibles fossiles) et d'en couvrir diligemment les toits de panneaux photovoltaïques.
- de remplacer rapidement les installations électriques vétustes au profit d'appareils nettement moins gourmands en énergie.
- d'adopter des plans de mobilité zéro émission nette pour l'administration communale, prioritairement pour les agents publics dans leur fonction et lors de leur déplacement entre leur domicile et leur travail (promotion des transports publics et de la mobilité douce, réduction du nombre de place de parc de l'administration communale au profit de la biodiversité (plantation d'arbres et d'arbustes)). Dans une deuxième phase, une démarche similaire peut être entreprise pour les citoyennes et citoyens qui se rendent auprès de l'administration communale.

- d’installer des bornes de recharges électriques régulièrement sur son territoire et de prendre part à une société d’autopartage.
- de réduire au maximum le nombre de véhicules de l’administration communale, hors vélos et véhicules spécialisés, et d’acquérir de préférence des véhicules sans combustion fossile ou des véhicules à combustibles fossiles d’occasion.
- de bâtir toute nouvelle construction publique prioritairement en ressources indigènes à faible impact climatique (par exemple en bois, en paille ou encore en terre crue) ou à l’aide de matériaux en réemploi et de réduire le recours au ciment au strict nécessaire.

Développement écrit :

Le climat est à nouveau au centre de l’attention politique et médiatique depuis la parution le lundi 9 août du dernier rapport du GIEC. Et le constat est sans appel : notre planète se réchauffe à une vitesse sans précédent de son histoire récente; elle s’est ainsi déjà réchauffée de près de 1,1°C depuis la révolution industrielle. Une hausse globale de 1,5°C devrait même être atteinte d’ici la fin de la décennie! La force et la récurrence des événements extrêmes sont ainsi appelées à augmenter. En Suisse, la fonte des glaciers est le triste symbole de cette augmentation de température. Dans l’arc jurassien, le dérèglement climatique se manifeste plus discrètement par la mort de milliers d’arbres. Les effets du dérèglement climatique se font également de plus en plus sentir auprès de la population. Les autorités locales sont à ce titre aux premières loges pour le constater. Dans le Canton de Neuchâtel, les étés semblent à présent se caractériser par des événements météorologiques de plus en plus catastrophiques, à l’exemple de la crue dévastatrice du Ruhaut à Cressier en juin dernier ou encore de celle du Ruz Chasseran en 2019 à Val-de-Ruz. Des événements qui devraient être hors-norme semblent à présent devenir la règle.

Pour les Vert.e.s d’Hauterive, il est donc plus qu’urgent et impérieux que nos autorités communales se mobilisent pour réduire drastiquement l’empreinte carbone de la commune et a fortiori de notre administration communale.

Traitement prioritaire demandé :



oui



non

Auteur-e ou premier signataire : Desislava Nedyalkova (pour le groupe des Vert.e.s)

Autres signataires (prénoms, noms) :

A déposer auprès de la commune d’Hauterive à l’adresse : hauterive@ne.ch

MOTION au sens de l'art. 44 du règlement général de commune d'Hauterive, sous la forme d'une demande d'étude.

Pour des installations de Fitness Urbain au bord du lac

Auteur : Les Verts.

Contenu :

Le Conseil communal est prié d'étudier la mise à disposition de la population, sur les rives du lac, d'installations sportives permettant à tout un chacun de s'entraîner gratuitement et en plein air.

Développement :

Une activité physique régulière est nécessaire à la santé et au bien-être des enfants comme des adolescents et adultes. Encourager la pratique d'activités sportives permet de lutter contre l'inactivité, l'obésité et certaines maladies. En cela, les appareils de fitness urbain permettent à leurs usagers de s'adonner à une activité physique au grand air, sans contrainte d'ordre budgétaire ou horaire, chacun pouvant évoluer à son propre rythme, tout en luttant contre les conséquences de la sédentarisation.

Le nombre de personnes qui pratiquent une activité sportive plusieurs fois par semaine a nettement augmenté ces dernières décennies en Suisse, passant de 30% en 1994 à 52% en 2014, d'après l'Observatoire sport et activité physique suisse. Hauterive est déjà dotée d'un beau parcours Vita dans le haut du village, apprécié des riverains. La proposition des Verts vise à renforcer l'offre dans le bas du village. Les bords du lac attirent en effet tous les jours de plus en plus d'adeptes de la course à pied. En ajoutant aux parcours de footing des installations de fitness, nous obtiendrons un équilibre adéquat entre l'activité cardiovasculaire et le tonus musculaire.

Près du port, nous avons la chance d'avoir une magnifique place de jeu qui ravit les familles. Néanmoins, nombreux sont les jeunes gens qui souhaiteraient pouvoir, eux-aussi, se défouler. Bien que certains d'entre eux soient attirés par la pratique du fitness, celle-ci peut s'avérer trop onéreuse lorsqu'elle est pratiquée dans un club privé, souvent hors de portée de certaines bourses. Notre proposition de fitness urbain s'adresse donc aussi à la jeunesse altarienne, avec un message positif et constructif en faveur d'une activité physique ouverte à toutes et tous.

Le fitness urbain consiste généralement en l'installation, en plein air et libres d'accès, de 10 à 15 machines statiques et/ou articulées qui permettent à ses utilisateurs de pratiquer des exercices extrêmement efficaces, en utilisant simplement le poids de leurs corps. La plupart de ces engins ont également l'avantage de ne comporter aucune partie mobile et ne requièrent en conséquence aucune maintenance particulière.

En 2015, les autorités communales d'Hauterive ont créé un réseau local d'activité physique et de sport (RAPS). Les premières années ont reçu un écho positif de la part de la population, selon le dernier rapport présenté au Conseil général. Décision a été prise de poursuivre sur cette lancée et de continuer à promouvoir de manière concrète l'activité physique. Un projet de fitness urbain irait ainsi parfaitement dans le sens souhaité par la population altarienne.

Signataires : Pour le groupe des Verts d'Hauterive : Peco Adnan



Hauterive, le 04. Mai 2018